



MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à l'effet :

Que lors de la séance du conseil du 6 février 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2024-465

RÈGLEMENT 2023-465 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Le règlement est disponible au bureau municipal pour consultation et sur le site web.

Que ledit règlement entrera en vigueur lors de sa publication

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 12^e jour de février 2024.

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 12^e jour de février 2024 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour février 2024

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière